



Workshop on the Role of Public Private Partnerships for the Development of the Tourism

Partenariat public privé au Maroc

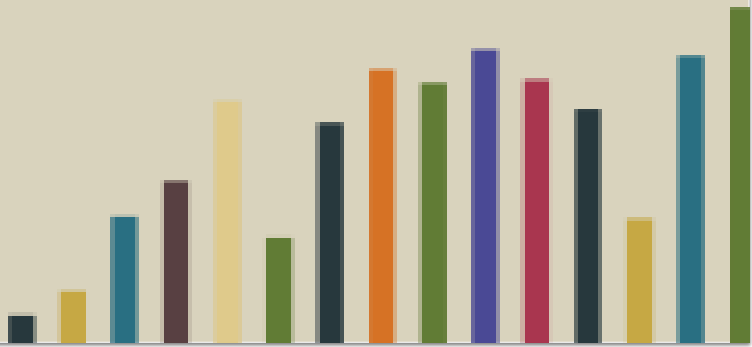
“Working Session 4: Tourism PPPs in Practice: Success Stories From the OIC”.

Ankara 30 septembre 2014





Expérience marocaine en matière de PPP

1. Historique de la collaboration entre public et privé au Maroc
 2. Focus sur les projets assimilés au PPP dans sa conception actuelle
 3. Révision du cadre réglementaire régissant le PPP (projet loi 86-12)
 4. Place du tourisme dans l'économie nationale
 5. Perspectives du PPP et évaluation des opportunités dans le tourisme
- 

1. Historique de la collaboration entre public et privé au Maroc

- Les projets de PPP au Maroc ont la forme de Concession et de Gestion Déléguée depuis 1914 dans divers domaines : distribution eau/électricité, déchets solides, transport urbain, transport ferroviaire ...
- Arsenal juridique important pour la concession et la gestion déléguée :
 - la loi 54-05 de 2006 relative à la gestion déléguée des services publics
 - les lois sectorielles prévoyant la concession (eau, énergie, ports, ferroviaire)
 - La Charte communale

Energie Solaire et Eolienne



120 MMDH
(2008-2020)

Agriculture



147 MMDH
(2008-2020)

Education Nationale

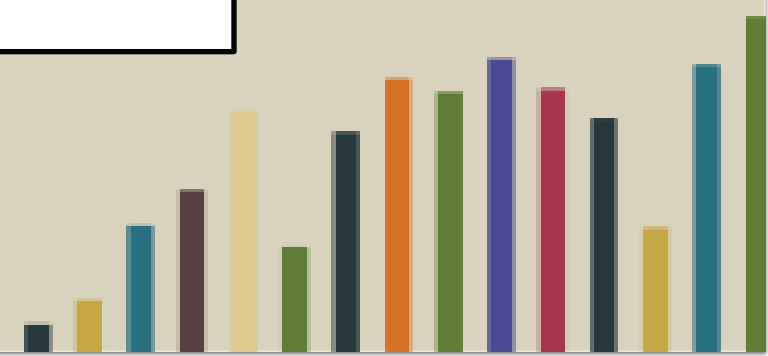


43 MMDH
(2008-2012)

Infrastructures



71 MMDH
(2008-2015)



1. Historique de la collaboration entre public et privé au Maroc

... Toutefois, quelques projets se démarquent par leur structure qui correspond en grande partie au contrat PPP présenté par le nouveau projet de loi 86-12 :



- **Energie** : centrale à charbon El Jadida (8,6 MMDH)



- **Energie** : centrale au gaz Larache (2,8 MMDH)

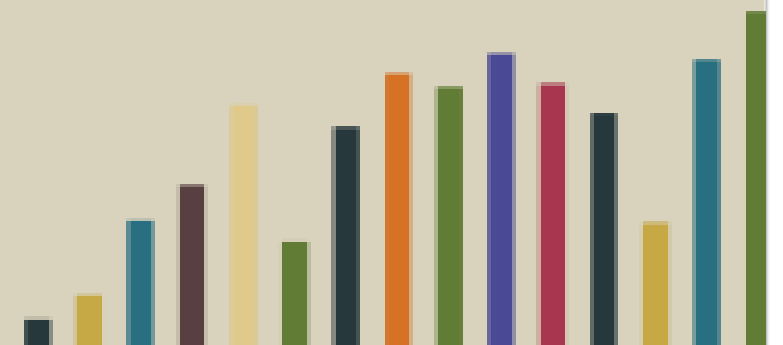


- **Agriculture** : projet d'irrigation Agadir (855 MDH)



- **Transport urbain** : Tramway de Rabat-Salé (3,7 MMDH)

- **Infrastructures** : Port Tanger Med 2 (11 MMDH)



2. Focus sur les projets assimilés au PPP dans sa conception actuelle

Quelques réussites: partage des risques entre l'Etat et le Privé

Projets	PARTIES CONTRACTANTES	Missions du privé	Missions du public	Montage financier
Centrale à charbon de Jorf Lasfar	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire Public : l'Office national de l'électricité - Partenaire Privé : Société Jlec/Taqa 	-Financement, construction et la mise en service de deux nouvelles unités, et la maintenance des installations	- L'office garantit l'achat, pendant 30 ans de l'électricité produite.	<ul style="list-style-type: none"> - Coût du projet assumé totalement par le partenaire privé - Sous-traitance de la réalisation d'une partie du projet au profit de Eses privées, - Recours à un endettement intra-groupe
Port Tanger Med	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire Public : Etat + Agence portuaire Tanger Med - Partenaire Privé : APM Terminals, Eurogate et Marsa Maroc 	- La réalisation de l'ensemble des infrastructures de base du port (dont un terminal à conteneurs du port Tanger Med 2)	- La Réglementation et la gestion du port	<ul style="list-style-type: none"> - Emprunts auprès d'institutions financières internationales - Emission d'un emprunt obligataire.



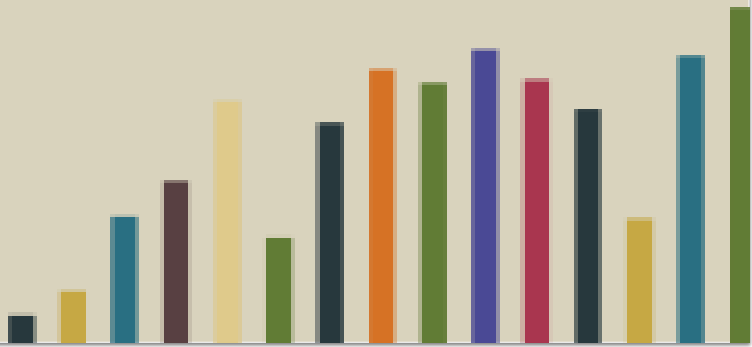
3. Révision du cadre réglementaire régissant le PPP (projet loi 86-12)

1- Objectif :

le présent projet de loi a pour objet de définir un cadre général unifié et incitatif au développement des Partenariats Public-Privé applicable aux différents secteurs d'activités publics.

2- Définition juridique :

« Le contrat de Partenariat Public-Privé est un contrat administratif, de durée déterminée, par lequel une personne publique confie à un partenaire privé la responsabilité de réaliser une mission globale de conception, de financement de tout ou partie, de construction ou de réhabilitation, de maintenance et/ou d'exploitation d'un ouvrage ou infrastructure nécessaire à la fourniture d'un service public.» art1



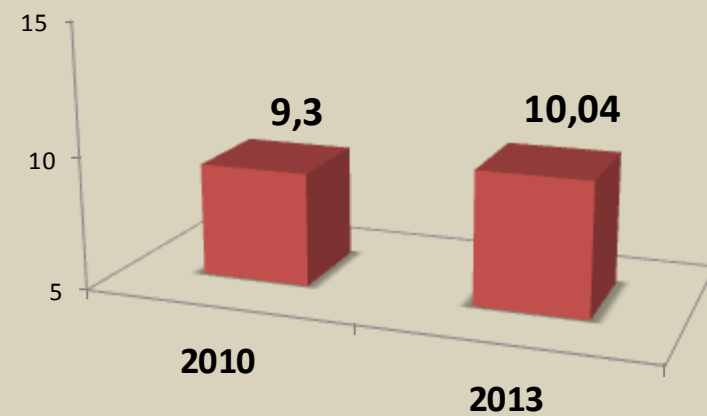
3. Révision du cadre réglementaire régissant le PPP (projet loi 86-12)

3- Principales caractéristiques:

- **Passation du contrat de PPP:** par le dialogue compétitif, appel d'offres ou exceptionnellement par la **procédure négociée**.
- **Clauses obligatoires relatives au contrat :** la durée, **les objectifs de performance, le partage des risques**, la cession, la sous-traitance, le contrôle des obligations du partenaire privé, le personnel et l'échéance du contrat.
- **Rémunération du partenaire privé :** sur la base des **objectifs de performance** (avec possibilité de rémunération en partie par les usagers et/ou par les recettes découlant de l'exploitation des ouvrages relevant du projet).
- **Durée du contrat :** comprise entre 5 et 30 ans et, exceptionnellement, portée jusqu'à 50 ans, en fonction de la complexité du projet.
- **Partage des risques :** Les risques liés aux différentes phases du projet doivent être identifiés et sont pris en charge par la partie jugée capable de les supporter de manière à minimiser leurs coûts en prenant en considération l'intérêt général et les caractéristiques du projet.

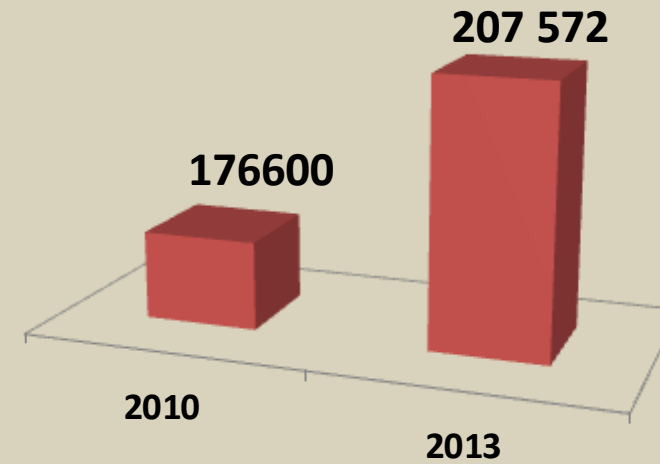
4. Place du tourisme dans l'économie nationale

Arrivées (en millions)

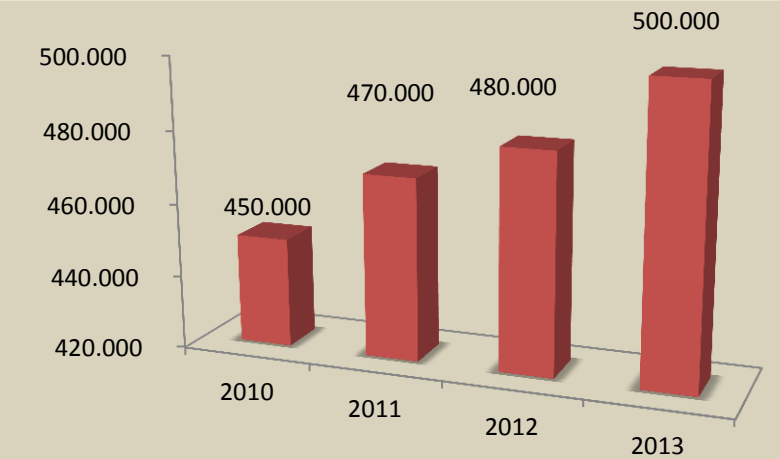


• Croissance 2011-2013 : 8%

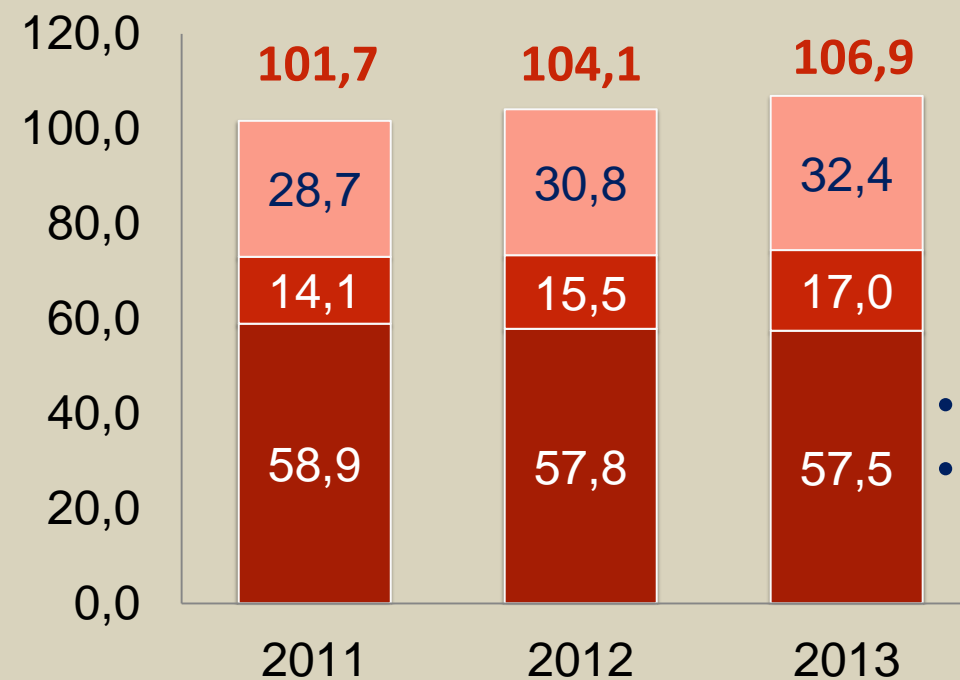
Capacité totale (en lits)



+ 30 000 lits entre 2011 et 2013



+ 50 000 emplois entre 2011 et 2013



• 174 MMDH de recettes en devises entre 2011 et 2013
 • 313 MMDH de chiffre d'affaires entre 2011 et 2013

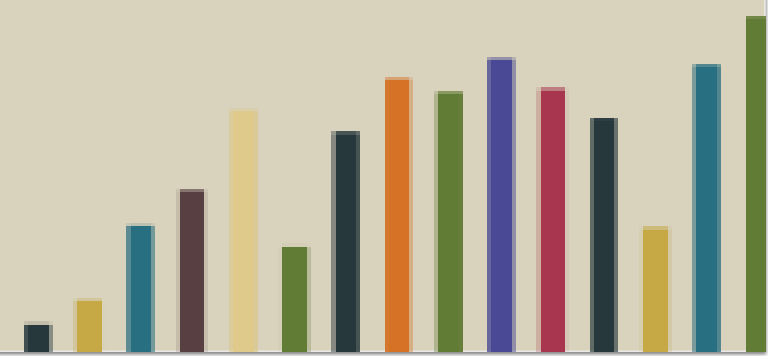
- Recettes générées par le tourisme des résidents
- Transport international (en Devise)
- Recettes générées par le tourisme des non résidents (en Devise)



5. Perspectives du PPP et évaluation des opportunités dans le tourisme

Les formes de partenariat dans le tourisme au Maroc

Sur le plan stratégique le Gouvernement procède dans sa relation avec le secteur privé par des contrat-programmes pour le développement du tourisme depuis 2001 (V2010 et V2020)





5. Perspectives du PPP et évaluation des opportunités dans le tourisme

Les domaines de partenariat entre le public et le privé sont limités.

Développement du produit: la conception du produit touristique, promotion de l'investissement, assistance des investisseurs, études d'aménagement) sont pris en charge par l'Etat,

Promotion et marketing: le Partenariat prend la forme de Fonds de promotion régionaux avec un co-financement des plans d'action de promotion des destinations: Etat, Régions et Privé local CRT), et la Réalisation des opérations de co-marketing avec les opérateurs privés étrangers sur les principaux marchés,

Gouvernance: comité stratégique du tourisme mixte avec pour mission l'orientation stratégique et l'arbitrage sur les problématiques liées au développement du tourisme, au niveau local la création des agences de développement touristiques sera basée sur un conseil d'administration mixte public-privé,



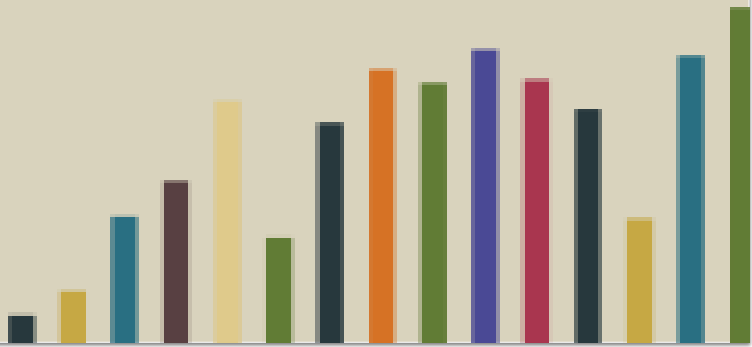


5. Perspectives du PPP et évaluation des opportunités dans le tourisme

Opportunités à saisir dans le cadre du PPP

La déclinaison de la Vision 2020 au niveau territorial et concrétisée par la signature de 15 Contrats Programmes Régionaux (CPR)

Les CPR sont le fruit de concertations au niveau local qui ont abouti au choix de plus de 1 000 projets qui permettent de matérialiser les positionnements des huit territoires touristiques



5. Perspectives du PPP et évaluation des opportunités dans le tourisme

Quels types de projet à réaliser en PPP dans le tourisme ?

Pour des considérations liés à **la rentabilité, la finalité de service et les risques** que présentent certains actifs touristiques, le PPP présente une opportunité pour faire émerger ces actifs à forte valeur ajoutée.

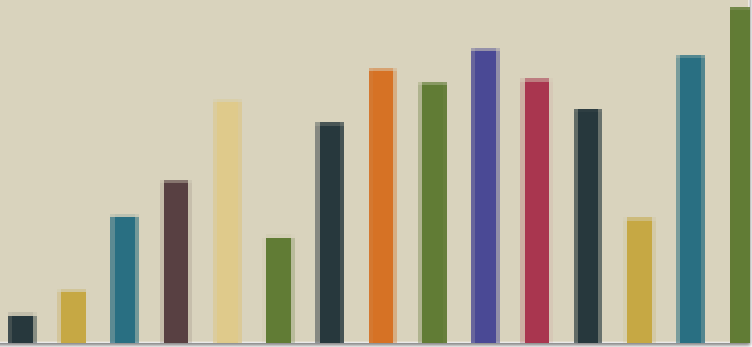
Classe d'actif	Famille de projets
Animation asset intensive, loisirs stand alone, Valorisation patrimoine	Centre d'interprétation, Marina, Parc d'attraction, Golf, musées, palais de congrès....

Domaine	Famille de projets
Formation RH	<ul style="list-style-type: none">• Partager les coûts• Mieux cerner l'adéquation formation/emploi• Subvenir aux nouveaux besoins du secteur privé



5. Perspectives du PPP et évaluation des opportunités dans le tourisme

Facteurs clés de succès du PPP dans le tourisme (d'après une étude de l'OMT (AUGUSTYN; KNOWLES))

- L'existence d'une structure gouvernementale chargée du conseil et de l'encadrement du PPP;
 - Le partage du leadership entre les deux partenaires, avec des objectifs partagés et bien définis, des attentes réalistes et identification des avantages des deux côtés;
 - La conception technique du projet devrait revenir au privé, vu la complexité des projets touristiques;
 - L'engagement de la part du partenaire privé sur cet élément inhérent au développement de l'activité touristique;
 - L'obligation de disposer d'un engagement à long terme qui allie vision stratégique gouvernementale et planification des objectifs escomptés du projet.
- 

5. Perspectives du PPP et évaluation des opportunités dans le tourisme

Quelques propositions

- Promouvoir le modèle PPP dans le domaine du tourisme;
- Proposer un programme d'échange d'expérience entre les pays de l'OCI ayant réussi l'implantation du PPP dans le tourisme;
- Créer un réseau d'experts en PPP et tourisme (pays OCI et autres pays leader);
- Encourager les PPP entre les acteurs des pays membres de l'OCI;
- Inciter les organismes de financement relevant de l'OCI pour parrainer les projets montés dans le cadre de PPP;
- Proposition de mettre en place au sein du SESRIC un incubateur des projets de PPP spécifique au tourisme.